

2026/
Commune d'Epône
Conseil Municipal du 09/12/2025 – Délibération 3 n° 26-011
5.1 Election exécutif

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Epône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPÔNE
SEANCE DU SAMEDI 28 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars, à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Emmanuel BOLLE, Maire d'Epône

Présents :

M. Emmanuel BOLLE, Mme Isabelle ROMAIN, M. Stéphane TRUFFAUT, Mme Catherine MENETTRIER, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Elsa SERRANO, M. Didier SOUQUET, Mme Nelly ERMACORA, M. Kamel RAFAÏ, Mme Emilie OUAZI, M. Laurent ANDRIEU, Mme Nathalie POTTIER, M. Anthony HOLLAND, Mme Eliane E SA, M. Yanis AKRICH, Mme Sandra NIYONGERE, M. Théodore WAGNER, M. Philippe JACQ, Mme Hélène LACAILLE, M. Gilles VASSE, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Olivier ECHARD, Mme Danièle MOTTIN, M. Rodolphe DRUART, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jean-Marc JUSTINE

Absents ayant donné procuration :

Mme Amira GOULAHIANE procuration à M. Yanis AKRICH
Mme Agnès MERRIEN procuration à Mme Hélène LACAILLE

Madame Isabelle ROMAIN est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

24/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	27
Votants	29

DATE D'AFFICHAGE :

24/03/2026

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit 8 Adjoints au Maire au maximum.

Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal s'établit à vingt-neuf membres, au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à **six** le nombre des Adjoints au Maire de la commune d'Epône.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à la Majorité (22 Voix Pour, 7 abstentions) ;

7 Abstentions (M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Olivier ECHARD, Mme Danièle MOTTIN, M. Rodolphe DRUART, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jean-Marc JUSTINE, du Groupe « Dynamic Epône »).

2026/
Commune d'Epône
Conseil Municipal du 09/12/2025 – Délibération 3 n° 26-011
5.1 Election exécutif

Article 1er : **FIXE** à 6 (six) le nombre d'Adjoints au Maire d'Epône,

Article 2 : **PRECISE** que leur entrée en fonction interviendra dès leur élection.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines

Le **3 0 MARS 2026**

Et publié/affiché le **3 0 MARS 2026**



Emmanuel BOLLE

Maire d'Epône

Isabelle ROMAIN
Secrétaire de séance

